



## Erreur de facturation

Par **BF362**, le **23/10/2020** à **15:19**

Bonjour,

Suite à une erreur de facturation (adresse de facturation/lieu de livraison ) j'explique : un fournisseur a livré à une adresse d'une société annexe de la marchandise alors que la facture (2019) a été éditée sur une autre société, laquelle avait déposé le bilan entretemps. Ceux-ci n'ont pas fait état de la dette à temps, à savoir aussi que le gérant avait demandé, par téléphone, le changement d'adresse pour la livraison et la facture.

Aujourd'hui ( 1 an plus tard) malheureusement, cette autre société est en redressement dû aux problèmes que nous savons (covid). Ladite entreprise (fournisseur), viens de se rendre compte de cette erreur et exige d'être payé sur nos biens personnels sinon elle porte plainte pour escroquerie.

Ma question : le peut-elle ?

Merci.

Par **morobar**, le **24/10/2020** à **08:54**

Bonjour,

Non.